



Conduites encastrées devenues visibles

Par **squier**, le **13/04/2016** à **10:17**

Bonjour,

A la suite d'un dégât des eaux (vétusté des tuyaux), mon propriétaire a pris le devis le moins cher

Après avoir pris l'appartement il y a 10 ans avec des conduites encastrées, je me retrouve avec des conduites apparentes bien visibles

C'est pas génial

J'ai un recours ou le locataire n'a pas le choix ?

D'avance merci

Bien cordialement

Par **squier**, le **13/04/2016** à **18:27**

Pas facile comme question

Je pense que si c'est encastré à l'origine, c'est qu'il y a de bonnes raisons (esthétisme, hygiène)

Et donc je pense que ma propriétaire prend des risques : je vais y perdre

Par **youris**, le **13/04/2016** à **18:35**

bonjour,

pour remplacer des conduites encastrées défectueuses, la solution est souvent de passer les conduites en apparent sauf à être près à tout casser donc l'appartement n'est pas loué.

je ne crois pas que comme locataire, vous pouvez imposer au bailleur votre choix de la technique de réparation.

quels risques prend votre bailleur ?

SALUTATIONS

Par **squier**, le **13/04/2016** à **20:46**

Bonjour

Je ne suis pas d'accord [smile3]

Vous prenez un appartement avec une salle de bains où toute la tuyauterie est encastrée
C'est beau pendant des années (12 ans)
La tuyauterie est vétuste (pas de votre faute) et le propriétaire vous met les tuyaux
d'évacuation d'eaux usées bien en apparence

Quand ce n'est pas loué, le propriétaire fait ce qu'il veut, je suis d'accord

Je loue et j'ai un préjudice esthétique et autre certain
Les photos entre avant et après vont être parlantes

Le propriétaire ne veut pas payer pour la pose de 3 plaques de plâtre et 15 carreaux

De plus remplacer une tuyauterie, c'est tous les 50 ans : on ne casse pas les murs tous les 3
ans

Le risque pour lui ? : juge de paix
Je veux une remise en l'état à l'identique

Par **squier**, le **14/04/2016** à **11:09**

Ma Protection Juridique m'indique que c'est une modification de la chose louée et me dit de
demander à mon propriétaire de remettre les choses en l'état

Dans une salle de bains, passer de tuyaux d'évacuation d'eaux usées encastrés à visibles
pour économiser sur des travaux liés à la vétusté constitue bien un préjudice pour le locataire

je vous tiens au courant

Le propriétaire risque de devoir faire 2 fois les travaux (1 fois en visible, 1 fois encastré)